



COMMISSION DE DISCIPLINE

Foot n°426

Réunion du lundi 24 juin 2019

Publié le jeudi 27 juin 2019

Présidence : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Membres présents : Pierre BERNARD, Alain ROSSET, Frédéric SUSSEY, Philippe CHEVRIER

Les joueurs et dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de nous faire parvenir un rapport circonstancié dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

- **CONVOCATION AUDITION**

ATTENTION : CHANGEMENT DE DATE.

Dossier n° 46 – 424/50287-2 :

Match n°20641944 du 02/06/2019 – séniors D3 poule A

ESP CLUSIENNE – MT BLANC PSG II

Sont convoqués le vendredi 28/06/2019 à 19 hrs.

L'arbitre :

BENARD Kevin

ESP CLUSIENNE :

Le président ou son représentant



DELLAI Ouassim, arbitre assistant
RENIER Yohann, délégué
ABDOU Ibouniamine, éducateur
OULED SAAD Mohamed, dirigeant
KANOUTE sankou, capitaine

MT BLANC PSG II

Le président ou son représentant
TRUCHOT Laurent, arbitre assistant
HARRAGUIA Aziz, éducateur
LODOLO Cédric, dirigeant
GULER Yasin, capitaine